

Election des représentants des parents

Pourquoi ?

Lors de la rencontre parents-professeurs organisée par l'école à l'automne, les parents de chaque classe doivent élire parmi eux **quatre représentants** pour une durée d'un an. Ces représentants constituent la base de l'organisation de l'APEEE.

En novembre, les représentants de classe de l'ensemble d'une section linguistique élisent quatre représentants de section parmi eux. **Les représentants de section** siègent aux Conseils d'Éducation ou au Conseil d'Administration de l'APEEE et sont les interlocuteurs privilégiés des représentants de classe. Ils s'occupent des problèmes qui concernent l'ensemble de la section ou de l'école et qui ont trait à la qualité de l'éducation ou à d'autres aspects de la vie scolaire.

Le rôle du **représentant de classe** est double: coordonner les communications et les activités de la classe et assurer la liaison avec l'APEEE.

En tant que représentant de classe votre rôle de coordinateur de classe consistera à:

- Établir et mettre à jour **une liste des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques** des élèves de la classe ;
- Servir de **relai de communication** entre l'enseignant et les parents (par exemple : aider l'enseignant à trouver des parents volontaires pour accompagner les sorties, tenir la caisse de classe, etc.) ;
- Organiser **des moments festifs** dans la classe (petits déjeuners ou goûters) ou en dehors de la classe, généralement autour de Noël et de la fin de l'année ;
- Traiter, le cas échéant, les problèmes qui se posent à l'échelle de la classe en **maintenant le contact avec les enseignants** de la classe et en organisant des rencontres avec les parents si nécessaire. Lorsqu'un problème survient, les représentants de classe peuvent s'adresser au représentant de leur section linguistique auprès du Conseil d'Administration de l'APEEE, pour demander un conseil ou une intervention si nécessaire.

En tant que représentant de classe votre rôle de liaison APEEE consistera à:

- **Faire le lien** entre les parents de votre classe et les représentants de votre section au sein de l'APEEE et des conseils d'éducation. Cela comprend un relai de la communication de l'APEEE et des représentants de section vers la classe, la transmission des questions et suggestions des parents aux représentants de section et la participation à des réunions clés organisées par votre section linguistique ou par l'APEEE.
- **Élire les membres** de votre section linguistique au Conseil d'Administration de l'APEEE et les représentants des parents de section aux Conseils d'Éducation primaire et secondaire de l'école.
- Servir de relai pour l'organisation de la **Fête de l'école**, qui a lieu tous les deux ans.

Tous les parents peuvent, bien-sûr, obtenir des informations en s'adressant directement au secrétariat de l'APEEE : info@uccleparents.org.

Election des représentants des parents

Procédure

- 1.** Les parents désignent un **président de scrutin**. Celui-ci est responsable du bon déroulement de l'élection et est chargé d'indiquer les résultats sur le formulaire joint au dossier d'élection et qui doit être remis à l'APEEE.
- 2.** **Chaque enfant donne droit à 1 voix**. Le vote par procuration est possible, avec un maximum de deux procurations écrites par électeur.
- 3.** Il s'agit d'élire **4 représentants de classe**.
- 4.** **Compléter le formulaire** portant les noms des nouveaux représentants **de façon lisible et en lettres CAPITALES (surtout pour les adresses mail)**. Merci d'indiquer:
 - l'adresse e-mail (*obligatoire)
 - le numéro de GSM et/ou fixe privé
 - le numéro de téléphone au bureau (optionnel)
 - le nom de l'enfant fréquentant la classe
- 5.** A la fin de la réunion, ce **formulaire devra**:
 - **être déposé dans la boîte en carton «APEEE élections» dans le hall d'entrée**
 - ou être envoyé par mail au secrétariat de l'APEEE à l'adresse suivante : info@uccleparents.org

Merci d'avance pour votre aide.

Kathryn Máthé

Présidente de l'APEEE EEB1

Election des représentants des parents

Une année à l'APEEE

